

La santé et la qualité de vie au cœur des décisions en matière d'aménagement du territoire

soumis par Montréal Physiquement Active

Le 20 septembre 2024

Dans le cadre de la consultation publique de la Ville de Montréal en vue de l'adoption du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM)

Montréal physiquement active (MPA) est un réseau régional, issu de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de Montréal appelée Montréal - Métropole en santé (MMS), qui œuvre à la mise en place d'environnements favorables à un mode de vie physiquement actif pour améliorer la santé et la qualité de vie des Montréalais.

Désignée par la Politique du sport et de l'activité de la Ville de Montréal pour agir comme instance de référence régionale, MPA soutient un réseau de plus de cent partenaires qui unissent leurs forces autour de quatre axes d'intervention (la mobilité active et l'aménagement urbain, le plein air, la pratique sportive et la promotion du mode de vie physiquement actif) afin d'assurer le lien entre les divers paliers d'intervention et la promotion des politiques et des mesures de soutien en vigueur en saines habitudes de vie.

Nos principes directeurs (Inspirés par la Charte de Toronto pour l'activité physique) sont:

- Réduire les inégalités sociales liées à la santé selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- Rendre l'activité physique attrayante pour tous;
- Engager les citoyens et la communauté locale à adopter un mode de vie physiquement actif;
- Assurer une cohésion régionale entre les partenaires œuvrant en saines habitudes de vie;
- Travailler en partenariat et soutenir les acteurs de la société civile;
- Favoriser la connaissance, partager l'expertise et faire connaître les initiatives inspirantes et probantes.

Mise en contexte

Les municipalités font face à des enjeux et à des défis complexes ayant des impacts sur la santé et la qualité de vie de leurs habitantes et de leurs habitants.

L'urbanisation croissante des territoires et les transformations démographiques, économiques, sociales, environnementales et sanitaires viennent accentuer certaines problématiques telles que les inégalités sociales et de santé, la pauvreté et la dégradation des écosystèmes, ainsi que l'inactivité physique et la sédentarité qui ne sont pas sans conséquence sur la santé de la population québécoise.¹

Au Québec, en 2021, la moitié de la population de 12 ans et plus n'atteint pas le nombre minimal d'heures d'activité physique recommandé² et **un tiers de la population de plus de 15 ans est considéré comme sédentaire**³⁴. **Cette tendance n'épargne pas le territoire montréalais.**⁵

Améliorer la qualité de vie des citoyens demeure au cœur des préoccupations municipales.

Même si les municipalités n'ont pas de responsabilités spécifiques en matière de mode de vie physiquement actif, elles ont toutes la légitimité d'agir et les outils pour promouvoir les saines habitudes de vie, et ce faisant, le mode de vie physiquement actif.

Elles détiennent d'ailleurs plusieurs champs de compétence hautement pertinents pour leur permettre d'intervenir à cet égard, et notamment en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

La Politique gouvernementale de prévention en santé du ministère de la Santé et des Services sociaux définit d'ailleurs une cible à atteindre d'ici 2025 à cet égard : « Faire en sorte que 90 % des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin

¹ Institut national de santé publique du Québec (2022). L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie - un cadre d'analyse systémique <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3262-qualite-vie-action-municipale.pdf>

² Directives canadiennes en d'activité physique pour les adultes (18-64 ans) https://csepguidelines.ca/language/fr/directives/adultes_18-64/

³ Statistique Canada (2022). Activité physique, autodéclaré chez les adultes, selon groupe d'âge <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310009613&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=3.1&cubeTimeFrame.startYear=2020&cubeTimeFrame.endYear=2021&referencePeriods=20200101%2C20210101>

⁴ Statistique Québec (2021) Niveau d'activité physique de loisir et de transport <https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/sante/niveau-activite-physique-loisir-transport>

⁵

Enquête québécoise sur la santé de la population, 2020-2021 <https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2020-2021>

d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents. »⁶

Des éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique exercent une influence positive sur l'adoption d'un mode de vie physiquement actif. Conséquemment, **l'aménagement du territoire constitue un facteur déterminant des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie**, en conditionnant directement l'environnement physique et en influençant les autres environnements. Que ce soit lors des déplacements quotidiens ou dans les loisirs, lorsque le milieu de vie offre toutes les prédispositions favorables, chaque occasion offre une nouvelle opportunité aux citoyennes et citoyens de prendre de meilleures décisions pour leur santé. Éliminer plusieurs sources de stress causées par l'environnement et offrir une meilleure cohabitation avec la nature, augmentent le sentiment de sécurité et de bien-être dans une communauté.

De ce fait, il est essentiel que des objectifs et attentes en matière de santé et de qualité de vie favorisant le mode de vie physiquement actif soient clairement définis au sein du nouveau plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal.

Le cadre actuel d'aménagement date de plusieurs décennies. La consultation autour de ce nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) constitue une occasion unique de contribuer au développement d'un cadre qui répond aux besoins de notre collectivité d'aujourd'hui et de demain.

Appréciation des orientations du PUM

Nous sommes en faveur de l'intégration dans les orientations des éléments suivants :

- Une planification intégrée de l'aménagement du territoire **priorisant le déplacement actif et collectif, et favorisant l'intermodalité.**
- Une **vision macro à échelle humaine** considérant les enjeux liés aux différentes saisons.
- **Le verdissement de nos milieux de vie à travers la présence en milieu urbain d'espaces verts et bleus accessibles à tous et leur interconnexion** sur l'ensemble du territoire
- Des **milieux de vie dotés d'aménagements inclusifs, diversifiés et favorables à la santé et à la sécurité** avec une meilleure prise en compte des contraintes naturelles et anthropiques

6

Politique gouvernementale de prévention en santé du ministère de la Santé et des Services sociaux (2016) <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/politique-prevention-sante/la-politique/>

Nous tenons à souligner :

- **Le processus de consultation multisectoriel en amont de la publication du PUM** permettant une démarche démocratique afin d'assurer une utilisation davantage optimisée et équitable de l'espace.
- **Les mesures et les cibles à atteindre ambitieuses et novatrices identifiées dans ce plan** permettent ainsi de bouleverser les paradigmes concernant l'aménagement du territoire en mettant la mobilité active et collective en avant-plan.

Proposition d'amélioration du PUM

Face aux défis de l'urbanisation croissante, des changements climatiques ainsi que face aux enjeux de la santé publique [vieillesse population, accroissement des maladies chroniques, inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé, crises sanitaires], **la santé et la qualité de vie des citoyens doivent être au cœur des priorités décisionnelles** et devenir **les déterminants majeurs de l'aménagement** de notre territoire.

Pour ce faire, les mesures et les cibles doivent garantir la bonification ou la conception d'environnements qui priorisent la santé et la qualité de vie.

L'accent doit être mis sur :

- **L'évaluation** de la mise en œuvre des mesures du PUM, qui doit être à la hauteur de l'ambition et des changements attendus, tout en se référant aux cadres existants pour une meilleure cohérence et efficacité des actions territoriales.
- **La sécurité**, notamment pour permettre un réel transfert modal au bénéfice de la santé.
- **L'interconnexion** des milieux de vie à taille humaine pour l'accès aux biens courants et aux services essentiels, mais également pour l'accès aux espaces de vie et aux espaces verts [parcs, accès à l'eau]. Le développement et l'optimisation des interconnexions entre les milieux deviennent alors essentiels afin d'assurer l'équité et l'inclusion.

Recommandation 1 – Maintenir et développer une collaboration efficace avec les partenaires experts et multisectoriels dans la mise en œuvre du PUM

Atteindre la cible suivante : *en 2050, plus de 2 déplacements sur 3 (69 %) sont réalisés en transport actif ou collectif à Montréal* va nécessiter un accompagnement important du changement. C'est toutefois l'opportunité de faire du PUM un outil de développement social par les changements de paradigmes et de comportements nécessaires à l'atteinte des objectifs de ce plan.

La consultation citoyenne est bien sûr encouragée. Toutefois, pour que la santé soit au centre de toutes les discussions futures en matière d'aménagement des espaces, **l'établissement d'un processus clair de concertation doit être défini.**

Montréal physiquement active (MPA) constitue à cet effet un partenaire de choix, qui mobilise depuis 10 ans des organismes experts, bien au fait des différents besoins sur le territoire de Montréal, et qui soutient l'aménagement des milieux de vie propices aux déplacements actifs et collectifs. La mobilisation du réseau de MPA et d'autres membres

de la société civile, dont les organismes communautaires, fait donc partie des clés pour une représentation plus adéquate de la population et de ses besoins.

Un comité de suivi du PUM avec des organisations issues de la société civile doit être constitué.

En rassemblant ces différents acteurs autour d'une même table, il devient possible de prendre connaissance de l'impact réel d'une décision et de tendre vers le bien commun. Les extrants issus du PUM seront, alors, des réponses socio-culturelles émanant de la concertation, garantissant, ainsi, l'aspect innovant de ce PUM 2050.

Recommandation 2 : Monitorer la réduction des vulnérabilités urbaines

L'indice d'équité des milieux de vie doit être l'outil de référence afin de prioriser et de faire converger les investissements municipaux qui seront engagés dans le cadre du PUM. Cet indice représente les milieux de vie cumulant des vulnérabilités urbaines.

Le monitoring régulier des indicateurs associés à certaines dimensions d'équité (environnement, accès aux ressources de proximité, accès aux ressources de culture, sport et loisir et à la sécurité urbaine) permettra de constater la réduction des inégalités sociales de santé par la mise en place d'environnements favorables à la santé et au bien-être de la population montréalaise dans le cadre du PUM.

Les cibles à atteindre d'ici 2050 pour ces indicateurs seront à déterminer.

Plus généralement, **des mécanismes de reddition et de révision du PUM doivent être mis en place.**

Recommandation 3 – Améliorer l'équité territoriale en matière de desserte en transport actif et transport collectif

L'accès aux ressources de proximité, aux ressources en culture, sport et loisir et en sécurité urbaine dépend de la desserte en infrastructures de transport actif et collectif structurantes, notamment dans l'est de Montréal.

Actuellement, les quartiers excentrés, en plus d'avoir une connectivité difficile avec le centre-ville en transport actif et collectif, rencontrent une grande difficulté à accéder aisément et rapidement aux services de proximité de leur territoire par ces modes de transport.

Le développement d'axes transversaux de transport actif et collectif au sein de ces quartiers doit être priorisé. Cela doit s'accompagner d'une stratégie efficace en matière d'achalandage afin d'offrir une réelle alternative à l'auto-solo.

De plus, la cible suivante: *75 % des Montréalaises et des Montréalais habitent à moins de 15 minutes de marche des principales ressources du quotidien en 2050* doit être couplée avec une **cible complémentaire permettant à 100% des Montréalaises et des Montréalais d'accéder aux principales ressources pour répondre aux besoins quotidiens** (services publics, commerces, parcs, plateaux sportifs) **en moins de 15 minutes en transport en commun.**

Recommandation 4 - Intégrer la cible de *Vision zéro* dans les cibles du PUM

Vision Zéro est une approche qui vise à **réduire à zéro le nombre de décès** et de blessures graves causés par une collision routière. La Ville de Montréal s'est engagée à tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif d'ici 2040. Pour ce faire, plusieurs éléments du système routier doivent être repensés, dont l'aménagement des rues, le type de véhicule qui y circule et les limites de vitesse. **Intégrer cette cible dans le PUM** permet la consolidation des objectifs à atteindre.

Recommandation 5 - Définir des objectifs quantifiables et mesurables en matière d'accessibilité universelle

L'accessibilité universelle est régulièrement nommée dans le cadre des orientations portant sur le réseau actif et collectif. Afin que cette notion ne reste pas dans le domaine de la bonne intention, **des objectifs quantifiables et mesurables en matière d'accessibilité universelle doivent être identifiés et appliqués pour toutes les interventions en transport collectif et pour les zones à priorité piétonne.**

Recommandation 6 – Garantir la sécurité, la convivialité et l'accessibilité universelle des aménagements dédiés à la mobilité active

L'investissement dans la bonification et la création d'aménagement ne doit pas être le seul angle du PUM. Des mesures sur l'aspect opérationnel doivent être prises en compte afin de garantir la sécurité, la convivialité et l'accessibilité universelle des aménagements dédiés à la mobilité active en toute saison. Pour ce faire, **un programme d'entretien du réseau piéton et cyclable doit être élaboré et mis en œuvre. De plus, la politique de déneigement doit faire l'objet de suivi rigoureux afin garantir la priorisation des transports actifs en période hivernale.**

Recommandation 7 – Définir plus clairement les espaces générateurs de déplacements

Considérant qu'une attention particulière est portée aux grands générateurs de déplacements en matière d'aménagement de réseaux cyclables complets et inclusifs et de réseaux piétons sécurisés et confortables, et cela en toutes saisons, **il est essentiel que les stations du réseau de transport collectif structurant, les parcs et espaces verts, dont les berges, les écoles, les commerces, les équipements collectifs, et notamment les plateaux sportifs intérieurs et extérieurs, ainsi que les lieux d'emplois, soient systématiquement considérés comme de grands générateurs de déplacements** dans le cadre du PUM.

Le Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal doit permettre de rendre les choix sains plus faciles à faire et les choix les moins sains plus difficiles à faire afin d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.